Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07_015-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY P
Extrait du registre des délibérations du

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie.

Absents représenté :
Mme Elodie BAZIN donne pouvoir à Mme Christine DEDENON
M. Benjamin DREUMONT donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Mme Caroline SIMON

Présents : 18 **Représentés** : 5 **Votants** : 23

Mme Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 19/10/2026-15

Groupe scolaire les Embruns - Remplacement du portail de l'écoles primaire - Déclaration préalable de travaux

Le portail actuel de l'école primaire présente des signes de vétusté critiques qui nuisent à sa bonne manipulation et à la fermeture optimale de l'enceinte scolaire. Le projet prévoit l'installation d'un nouveau portail répondant strictement aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Cet équipement étant soumis au régime de la déclaration préalable de travaux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires pour la réalisation de ce projet et de l'autoriser à déposer et signer le dossier de demande de déclaration préalable correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer le dossier de déclaration préalable et accomplir toute les démarches et demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la réalisation de ce projet.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

